

CONSULTATION NATIONALE (N° 2018 G 7)

La STEG se propose de lancer une Consultation Nationale N° 2018 G 7 ayant pour objet :

« **L'ELECTRIFICATION DES LOCAUX DES POSTES GAZ, SITUES DANS LES REGIONS DE GRAND TUNIS** ».

Seuls les entreprises électriques des bâtiments agréés désirant participer à cette consultation peuvent retirer les dossiers y afférent à l'adresse suivante :

**LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
DIRECTION DE L'EQUIPEMENT GAZ - 19, RUE BEL HASSEN BEN CHAABANE 1005 EL
OMRANE Tunis**

Et ce à compter de la date de publication du présent communiqué, excepté les Samedi et Dimanche et moyennant le versement d'un montant non remboursable de deux cent Dinars (200,000 DT) par exemplaire en espèces ou par chèque certifié libellé au nom de la STEG.

Ne peuvent participer à la consultation que les Soumissionnaires ayant retiré le Cahier des Charges au près de la Direction de la Production et du Transport Gaz / Direction Equipement Gaz.

Sous peine de nullité, les Offres doivent être établies et présentées conformément au Cahier des Conditions de la Consultation (C.C.C).

Le délai pendant lequel les Soumissionnaires resteront engagés par leurs offres est de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite de réception des offres techniques fixée au **Mercredi 21 Mars 2018 à 16H00**.

Sous peine de rejet catégorique, les offres doivent être envoyées à la STEG sous enveloppe cachetée par voie postale et recommandées ou par rapide poste au nom de :

**Monsieur Le Directeur de la Production et du Transport du Gaz
de la SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
19, RUE BEL HASSEN BEN CHAABANE 1005 EL OMRANE Tunis
CONSULTATION NATIONALE N°2018 G 7 :
L'ELECTRIFICATION DES LOCAUX DES POSTES GAZ,
SITUES DANS LES REGIONS DE GRAND TUNIS**

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pris en compte pour l'acceptation des plis techniques, seul le cachet du Bureau d'Ordre Central de la Direction de la Production et du Transport Gaz de la STEG fait foi.

L'enveloppe externe doit porter uniquement l'adresse de la STEG, les références de la consultation, son objet et la mention «NE PAS OUVRIR». Ni le nom, ni le sigle du soumissionnaire ne doivent figurer sur cette enveloppe. Cette enveloppe doit contenir outre l'enveloppe interne cachetée, les pièces annexes suivantes :

- Un certificat d'affiliation à la C.N.S.S (original ou copie certifiée conforme),
- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (original ou copie certifiée conforme),
- Une déclaration sur l'honneur, que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable, sont tenus de présenter une déclaration à cet effet (original),
- Une copie de l'agrément, en cours de validité :
 - **Activité** : Bâtiment
 - **Spécialité** : Electricité B2
 - **Catégorie** : 3 (Basse tension et moyenne tension).

L'enveloppe interne qui doit porter le nom et l'adresse du soumissionnaire doit contenir le CCC, le CCAP et le CSC, paraphés à toutes les pages, signés, et portant le cachet à la dernière, par le soumissionnaire ainsi que les offres techniques et commerciales conformément aux indications de l'article 9 du CCC.

Le dernier délai de réception des offres est fixé au **Mercredi 21 mars 2018 à 16H00**, le cachet du Bureau d'Ordre Central de la Direction de la Production et du Transport Gaz faisant foi.

Toutes les Offres reçues après la date limite de réception des offres seront considérées nulles et non avenues.

La séance d'ouverture des plis n'est pas publique.